

Edition : Fevrier 2026 P.62-65
Famille du média : Médias spécialisés
grand public
Périodicité : Mensuelle
Audience : 460000
Sujet du média : Banques-Finance



Journaliste : OLIVIER DECARRE
Nombre de mots : 2443

PATRIMOINE
ET STRUCTURATION

SUCCESSION LES PIÈGES À ÉVITER PLACEMENT PAR PLACEMENT

Le recours à des produits courants d'épargne ne protège pas nécessairement des mauvaises surprises au moment d'un décès. D'où la nécessité de bien choisir et de rester vigilant.

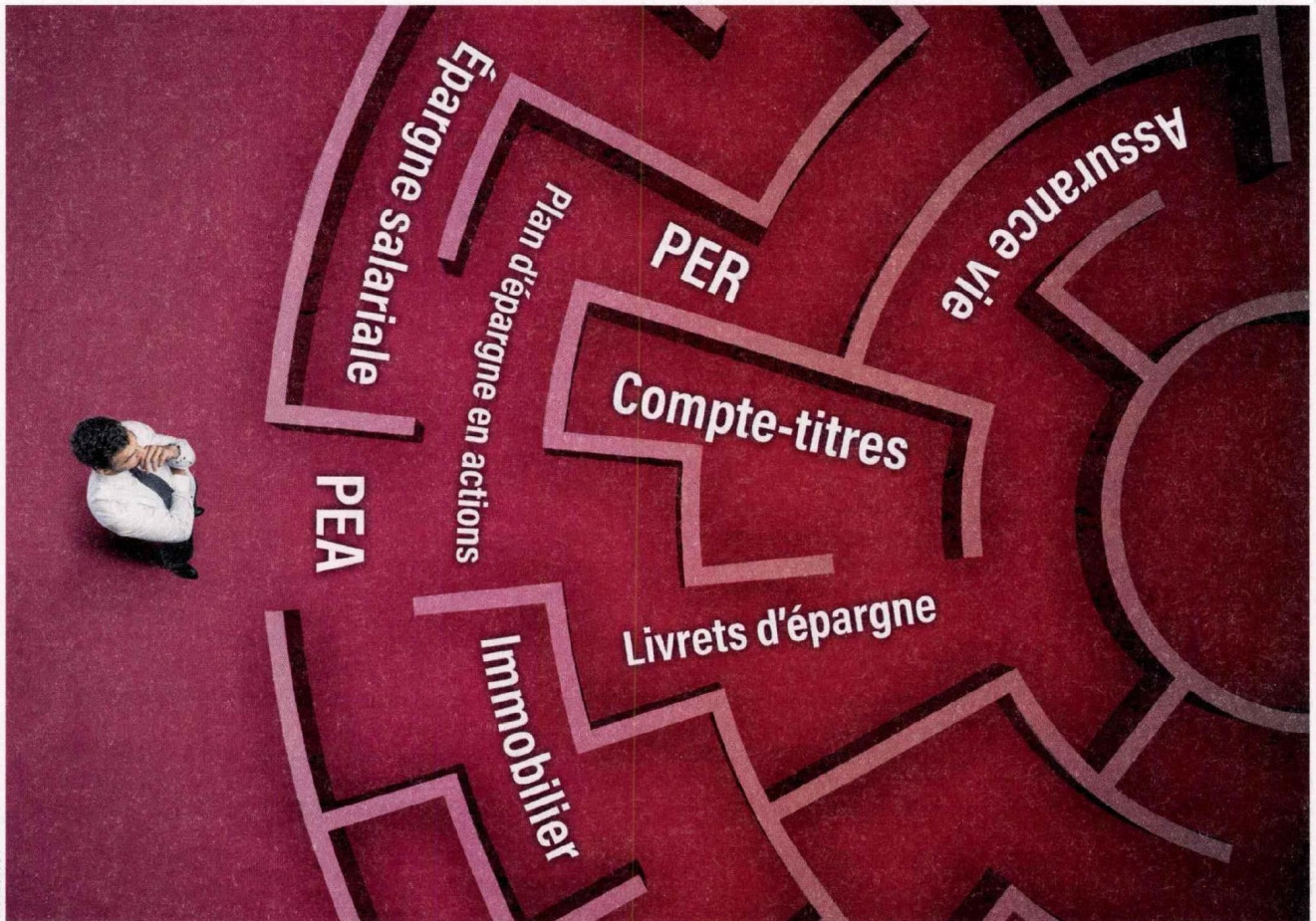
Un investisseur qui souhaite transmettre son patrimoine doit être vigilant sur les produits qu'il choisit. En effet, certains produits courants d'épargne peuvent présenter des pièges au moment d'un décès. Il est donc essentiel de bien choisir et de rester vigilant.

LES PIÈGES À ÉVITER
Les investisseurs doivent être vigilants sur les produits qu'ils choisissent. En effet, certains produits courants d'épargne peuvent présenter des pièges au moment d'un décès. Il est donc essentiel de bien choisir et de rester vigilant.

LES PIÈGES À ÉVITER
Les investisseurs doivent être vigilants sur les produits qu'ils choisissent. En effet, certains produits courants d'épargne peuvent présenter des pièges au moment d'un décès. Il est donc essentiel de bien choisir et de rester vigilant.

LES PIÈGES À ÉVITER
Les investisseurs doivent être vigilants sur les produits qu'ils choisissent. En effet, certains produits courants d'épargne peuvent présenter des pièges au moment d'un décès. Il est donc essentiel de bien choisir et de rester vigilant.

« Afin de faciliter la gestion des comptes-titres transmis, détaille Thibault Delahaye, fondateur du cabinet de conseil Delahaye Capital, il est préférable que le conjoint survivant choisisse de prendre le quart en pleine propriété. Dans la mesure du possible, nous recommandons aussi d'ouvrir autant de comptes titres qu'il y a d'héritiers et si la taille du portefeuille ne le justifie pas, nous suggérons d'acquérir des valeurs en multiples du nombre d'héritiers. Couplée à des attributions en amont, cette stratégie permet à chacun de recevoir des parts de même nature et de gérer individuellement son patrimoine par la suite. »



ADOBE STOCK

« Lorsque l'on arrive à un âge avancé, poursuit Thibault Delahaye, on peut se poser la question de l'intérêt du PEA. Il peut être sage de le solder pour basculer vers un CTO, dont il est plus facile d'organiser en amont la transmission, voire vers un contrat d'assurance vie. »

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS

« Le plan d'épargne en actions (PEA) constitue un moyen de capitalisation de rendement à long terme, qui permet de bénéficier d'un avantage fiscal et d'une exonération de plus-value à la vente. »

« Lorsque l'on arrive à un âge avancé, poursuit Thibault Delahaye, on peut se poser la question de l'intérêt du PEA. Il peut être sage de le solder pour basculer vers un CTO, dont il est plus facile d'organiser en amont la transmission, voire vers un contrat d'assurance vie. »

« Lorsque l'on arrive à un âge avancé, poursuit Thibault Delahaye, on peut se poser la question de l'intérêt du PEA. Il peut être sage de le solder pour basculer vers un CTO, dont il est plus facile d'organiser en amont la transmission, voire vers un contrat d'assurance vie. »

« Lorsque l'on arrive à un âge avancé, poursuit Thibault Delahaye, on peut se poser la question de l'intérêt du PEA. Il peut être sage de le solder pour basculer vers un CTO, dont il est plus facile d'organiser en amont la transmission, voire vers un contrat d'assurance vie. »

« Lorsque l'on arrive à un âge avancé, poursuit Thibault Delahaye, on peut se poser la question de l'intérêt du PEA. Il peut être sage de le solder pour basculer vers un CTO, dont il est plus facile d'organiser en amont la transmission, voire vers un contrat d'assurance vie. »

CONTRAT D'ASSURANCE VIE

« Lorsque l'on arrive à un âge avancé, poursuit Thibault Delahaye, on peut se poser la question de l'intérêt du PEA. Il peut être sage de le solder pour basculer vers un CTO, dont il est plus facile d'organiser en amont la transmission, voire vers un contrat d'assurance vie. »



« Lorsque l'on arrive à un âge avancé, poursuit Thibault Delahaye, on peut se poser la question de l'intérêt du PEA. Il peut être sage de le solder pour basculer vers un CTO, dont il est plus facile d'organiser en amont la transmission, voire vers un contrat d'assurance vie. »

« On peut privilégier une clause à options, conseille Thibault Delahaye. Le conjoint pourra prendre la part de capital qui lui convient parmi les options proposées et laissera le reste passer directement aux enfants. Une autre solution consiste à démembrement l'attribution en ne laissant que l'usufruit du capital au conjoint. En tant que nus-proprétaires, les enfants disposeront alors d'une créance à faire valoir sur la succession de l'usufruitier. L'important ici sera de penser à faire enregistrer la créance de restitution pour qu'elle soit attestée et ne tombe pas dans l'oubli. »



DR

“ Une indivision sur un compte-titres peut se révéler aussi problématique que sur un bien immobilier.

Thibault Delahaye, fondateur de Delahaye Capital

La détermination de la résidence fiscale pour les produits financiers dans un régime...

LES BÉNÉFICIAIRES D'UN COMPTES-TITRES...

L'indivision et la détermination de résidence constituent les principales sources de conflit sur les comptes-titres en matière...

Des points de vue sur les aspects fiscaux et juridiques de cette indivision. Cette indivision peut être évitée en procédant à une répartition...

Thibault Delahaye, fondateur de Delahaye Capital, explique comment éviter les conflits de résidence fiscale et les conséquences fiscales de l'indivision sur les comptes-titres.

Le droit français s'applique à l'indivision de biens immobiliers situés en France, quel que soit le lieu de résidence des parties.

En matière de comptes-titres, la détermination de la résidence fiscale est essentielle pour connaître les obligations fiscales et les avantages fiscaux applicables. Une répartition des parts de capital peut être envisagée pour éviter l'indivision et clarifier la situation fiscale de chacun.

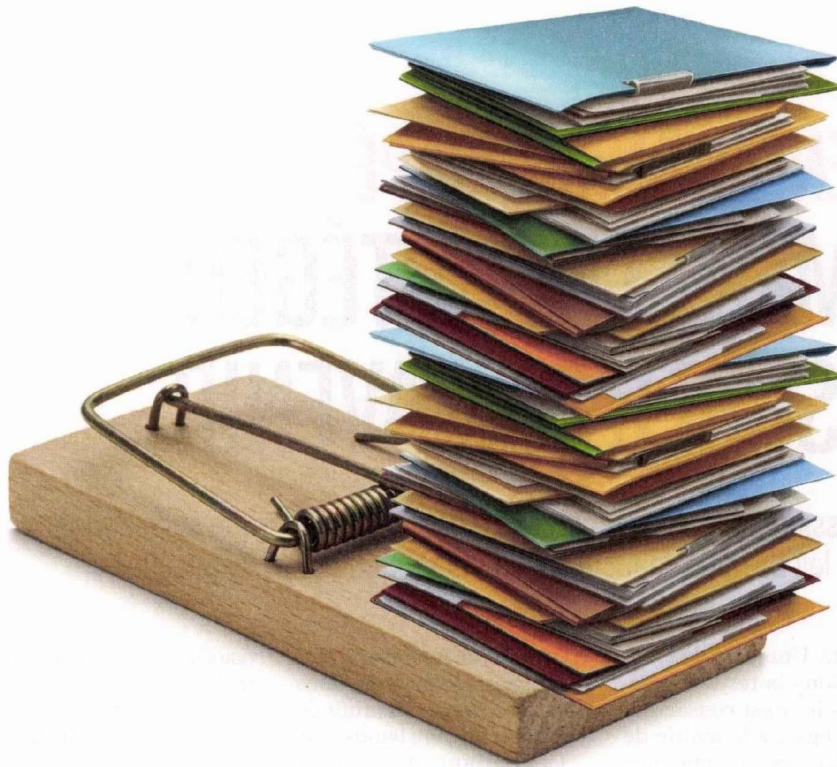
Petite subtilité, c'est l'âge de décès du souscripteur (et non l'âge auquel ont été faits les versements) qui importe et incite à adapter sa stratégie. « Jusqu'à 70 ans, il est judicieux de désigner les enfants comme bénéficiaires pour qu'ils puissent profiter des abattements, décrypte Thibault Delahaye. Passé cet âge, mieux vaut désigner le conjoint, car il est, quoi qu'il arrive, exonéré de droits. »

Il est recommandé de privilégier une clause à options, conseille Thibault Delahaye. Le conjoint pourra prendre la part de capital qui lui convient parmi les options proposées et laissera le reste passer directement aux enfants. Une autre solution consiste à démembrement l'attribution en ne laissant que l'usufruit du capital au conjoint. En tant que nus-proprétaires, les enfants disposeront alors d'une créance à faire valoir sur la succession de l'usufruitier. L'important ici sera de penser à faire enregistrer la créance de restitution pour qu'elle soit attestée et ne tombe pas dans l'oubli.

La détermination de la résidence fiscale pour les produits financiers dans un régime... L'indivision et la détermination de résidence constituent les principales sources de conflit sur les comptes-titres en matière... Des points de vue sur les aspects fiscaux et juridiques de cette indivision. Cette indivision peut être évitée en procédant à une répartition... Thibault Delahaye, fondateur de Delahaye Capital, explique comment éviter les conflits de résidence fiscale et les conséquences fiscales de l'indivision sur les comptes-titres. Le droit français s'applique à l'indivision de biens immobiliers situés en France, quel que soit le lieu de résidence des parties. En matière de comptes-titres, la détermination de la résidence fiscale est essentielle pour connaître les obligations fiscales et les avantages fiscaux applicables. Une répartition des parts de capital peut être envisagée pour éviter l'indivision et clarifier la situation fiscale de chacun.

Des tarifs bancaires mieux encadrés

Pour le usage de l'indivision, depuis le 10 novembre 2018, la détermination de la résidence fiscale pour les produits financiers dans un régime... L'indivision et la détermination de résidence constituent les principales sources de conflit sur les comptes-titres en matière... Des points de vue sur les aspects fiscaux et juridiques de cette indivision. Cette indivision peut être évitée en procédant à une répartition... Thibault Delahaye, fondateur de Delahaye Capital, explique comment éviter les conflits de résidence fiscale et les conséquences fiscales de l'indivision sur les comptes-titres. Le droit français s'applique à l'indivision de biens immobiliers situés en France, quel que soit le lieu de résidence des parties. En matière de comptes-titres, la détermination de la résidence fiscale est essentielle pour connaître les obligations fiscales et les avantages fiscaux applicables. Une répartition des parts de capital peut être envisagée pour éviter l'indivision et clarifier la situation fiscale de chacun.



Attention à vos pièges de placement

Une fois que le vendeur d'un bien a pu se débarrasser de son bien, il ne peut pas se permettre de faire un mauvais placement. Il faut donc être très prudent. Attention aux pièges de placement. Les pièges de placement sont ceux qui vous font perdre de l'argent. Il faut donc être très prudent. Attention aux pièges de placement. Les pièges de placement sont ceux qui vous font perdre de l'argent. Il faut donc être très prudent.

On vante souvent la société civile immobilière (SCI), mais elle n'est pas une solution miracle, tempère Thibault Delahaye. Cette structure n'évite pas tous les litiges avec le gérant et induit des coûts élevés. Attention également aux statuts imprécis. En présence de plusieurs biens, une donation-partage avec démembrement peut s'avérer plus pertinente dans la mesure où elle fige les valeurs.

« Ce que vous faites à 50 ans ne sera certainement plus valable à 70 ans », résume Thibault Delahaye.